

1. Intitulé du certificat (Dans la langue d'origine)

TP - Technicien d'intervention en froid industriel

2. Traduction de l'intitulé du certificat (Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale)

3. Eléments de compétences acquis

1. Mettre en service des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte :
Installer un système frigorifique mono-étagé de type monoposte.
Mettre en service un système frigorifique mono-étagé de type monoposte.
2. Assurer la maintenance des systèmes frigorifiques mono-étagés de type monoposte et de climatisation :
Vérifier et paramétrer un régulateur ou une interface dédiés aux applications du froid.
Réaliser la maintenance corrective d'un système frigorifique mono-étagé de type monoposte et de climatisation.
Réaliser la maintenance préventive d'un système frigorifique mono-étagé de type monoposte et de climatisation.
3. Assurer la maintenance préventive des installations de froid industriel :
Réaliser la maintenance systématique des installations de froid industriel.
Réaliser la maintenance conditionnelle et prévisionnelle des installations de froid industriel.
4. Assurer la maintenance corrective des installations de froid industriel :
Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement des installations de froid industriel à l'aide d'un système de gestion technique centralisée (GTC).
Diagnostiquer les causes de dysfonctionnement des installations frigorifiques de froid industriel.
Réparer et remettre en service des installations de froid industriel.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Secteurs d'activité :

- le froid industriel : installations de forte puissance permettant de maintenir la chaîne du froid de produits agro-alimentaires et industriels, en production et en entreposage ;
- le froid commercial : installations de faible puissance permettant de maintenir la chaîne du froid dans de faibles volumes de stockage ou leurs points de vente, pour des activités de construction, d'installation, de maintenance et d'exploitation.

Type d'emploi accessibles :

Frigoriste ; Conducteur d'installations frigorifiques ; Dépanneur en installations de froid et climatisation ; Technicien frigoriste ; Mécanicien / Mécanicienne de maintenance des systèmes climatiques et frigorifiques.

Code(s) ROME :

I1306 - Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Références juridiques des réglementations d'activité :

Un titre d'habilitation électrique, conformément à l'arrêté du 26 avril 2012 prévu aux articles R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail, est attribué par l'employeur pour les activités où le risque électrique est présent.

Le technicien manipule des fluides frigorigènes fluorés dans le respect de l'environnement, pour cela il est titulaire d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie I, conformément à l'arrêté du 13 octobre 2008 prévu à l'article R. 543-106 du code de l'environnement.

Enfin, le technicien manipule de l'ammoniac et doit être titulaire d'un certificat à la formation de sécurité à la conduite et la surveillance des installations frigorifiques contenant de l'ammoniac, conformément à l'article 54 de l'arrêté du 16 juillet 1997 relatif aux installations de réfrigération employant l'ammoniac comme fluide frigorigène.

5. Base officielle du certificat

Organisme(s) certificateur(s)

Nom légal certificateur(s) :

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Niveau (national ou européen) du certificat

Niveau national (Décret n° 2019-14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles) : Niveau 4

Niveau du Cadre européen des certifications (CEC) : Niveau 4

Accès au niveau suivant d'éducation / de formation

Base légale

Date de décision d'enregistrement : -

Durée de l'enregistrement : -

Date d'échéance de l'enregistrement : 05/04/2024

Système de notation / conditions d'octroi

Modalités d'évaluation :

-

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par équivalence :

-

Autorité responsable de l'habilitation du certificat

France compétences
11 rue Scribe 75009 Paris

Accords internationaux de reconnaissance des qualifications

6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus

En contrat d'apprentissage	Oui
En contrat de professionnalisation	Oui
Par expérience	Oui
Après un parcours de formation continue	Oui

7. Information complémentaire

Niveau d'entrée requis (Le cas échéant)

-

Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications :

<https://www.francecompetences.fr>

Centre national Europass

<https://agence.erasmusplus.fr/programme-erasmus/outils/europass>